



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5471

Opération 99HOCHI3 "Coopération décentralisée - Mise en lumière de l'ancienne trésorerie d'Hô Chi Minh Ville " - Approbation d'une convention de coopération décentralisée avec Hô Chi Minh Ville (Vietnam), lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00013

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur :** Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5471 - OPÉRATION 99HOCHI3 "COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - MISE EN LUMIÈRE DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE D'HÔ CHI MINH VILLE " - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC HÔ CHI MINH VILLE (VIETNAM), LANCEMENT DE L'OPÉRATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 00013 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Eclairage public 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00013.

En octobre 2018 et dans le cadre de la convention de coopération décentralisée signée lors de l'inauguration de la mise en lumière des façades du Musée des beaux-arts, les municipalités de Hô Chi Minh Ville et de Lyon ont souhaité poursuivre leur coopération dans le domaine de la lumière, en s'appuyant sur le savoir-faire lyonnais dont le Plan Lumière est une belle illustration.

Après études des lieux et recensement des services concernés de Hô Chi Minh Ville, le choix s'est porté sur la mise en lumière du bâtiment patrimonial qui abrite la Trésorerie municipale.

Par le passé la Ville de Lyon a déjà accompagné Hô Chi Minh Ville dans la mise en valeur de bâtiments appartenant à son patrimoine architectural et historique comme le Musée Hô Chi Minh Ville en 1996, l'hôtel de ville en 2004, l'opéra en 2008, la grande poste en 2013 et le musée des beaux-arts en 2018.

Pour poursuivre activement cette collaboration, les deux villes ont décidé de s'engager dans une action de coopération décentralisée sur le fondement de la loi du 6 février 1992 modifiée, codifiée aux articles L. 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

C'est pour la Ville de Lyon une occasion de mobiliser et d'échanger son savoir-faire en matière d'éclairage public et également de découvrir les pratiques de Hô Chi Minh Ville à travers des liens à la fois humains et professionnels.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 180 000 €, répartis de la façon suivante :

- 18 000 € apportés par la Ville de Lyon, correspondant à la valorisation financière de l'achat d'une partie du matériel d'éclairage nécessaire à la réalisation du projet lumière ;
- 127 000 € apportés par l'association « Lyon Lumière - Lyon Lighting », correspondant à l'étude du projet d'éclairage, à la réalisation du dossier technique, à l'assistance technique, aux réglages, à l'achat des projecteurs et des lampes, y compris l'expédition ;

L'objet social de cette association, régie par la loi (française) du 1<sup>er</sup> juillet 1901, est d'engager et de développer des actions dans le monde entier afin d'exporter le savoir-faire des entreprises lyonnaises en matière de mise en lumière de bâtiments et d'espaces publics pour poursuivre à l'international les opérations menées dans le cadre du Plan Lumière de la Ville de Lyon.

- 35 000 € à la charge de Hô Chi Minh Ville, correspondant aux travaux d'installation et de fourniture du matériel électrique.

Outre l'acquisition du matériel d'une valeur de 18 000 €, la Ville de Lyon contribue en mettant à disposition au titre des coûts indirects :

- les moyens humains nécessaires au pilotage technique de l'opération : assistance technique pour une durée globale estimée à six semaines, comprenant les éventuelles missions sur place (environ 8 000 €);
- les moyens de télécommunications nécessaires à la réalisation de l'opération : téléphone, messagerie électronique (environ 200 €).

Les dépenses de fonctionnement induites sont comprises dans le budget de la Direction de l'Eclairage urbain.

Cette opération, chiffrée à 18 000 €, est à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement éclairage public », programme 00013.

Vu la délibération n°2018/3577 du 29 janvier 2018 ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu les articles L. 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

## **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 99HOCHI3 « Coopération décentralisée – Mise en lumière de l'ancienne Trésorerie d'Hô Chi Minh Ville » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.
- 2- La convention de coopération susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Hô Chi Minh Ville, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 99HOCHI3, et seront imputées sur les chapitres 21 et autres, fonction 048, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :
  - 2020 : 18 000 €
- 5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE